



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Département de la Somme partenaire de la 4^{ème} édition de la Journée nationale des aides à domicile

Amiens, le lundi 16 mars 2026

Ce mardi 17 mars 2026 marque la quatrième édition de la Journée nationale des aides à domicile. Le Conseil départemental de la Somme s'associe pleinement à cette initiative pour rappeler son soutien aux professionnels et leur témoigner toute sa reconnaissance. Cette journée phare doit permettre de mettre en lumière le travail de plus de 4 000 aides à domicile qui interviennent auprès des Samariens âgés ou en situation de handicap, au sein de 56 services autonomie à domicile (SAD) ou en emploi direct.

Un maillon essentiel de la vie quotidienne des plus fragiles

Pour concrétiser le « virage domiciliaire » et rendre possible le souhait majoritaire des Français de vivre chez eux, les aides à domicile sont un maillon essentiel de la vie quotidienne des personnes les plus fragiles.

Ce métier est également indispensable pour permettre aux personnes âgées et en situation de handicap de rester à domicile le plus longtemps possible. C'est pourquoi, le ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, en concertation avec l'ensemble des fédérations du secteur, a décidé de faire du 17 mars la Journée nationale des aides à domicile pour les remercier pour leur engagement et reconnaître la place essentielle qu'ils et elles tiennent dans notre société.

Le Département engagé pour promouvoir et valoriser ces métiers

L'accompagnement à domicile pour permettre aux Samariens de vieillir chez eux dans les meilleures conditions possibles est inscrit comme un axe fort du Schéma départemental des solidarités 2023-2028. Cette priorité se concrétise par un plan d'actions départemental pour l'attractivité des métiers, construit avec l'ensemble des partenaires institutionnels et les fédérations d'employeurs.

Ce plan permet notamment :

- Le développement d'actions pour améliorer la qualité de vie au travail ;
- La revalorisation des salaires ;
- Des actions pour la mobilité des professionnels ;
- La promotion de ces métiers auprès des demandeurs d'emploi et auprès des jeunes.

Le Fonds Mobilité : un soutien concret du Département pour les aides à domicile

Parmi les dispositifs clés de soutien à la profession, le Fonds Mobilité illustre cette solidarité territoriale, en facilitant les déplacements des salariés du secteur, souvent confrontés à des contraintes logistiques et financières.

Un dispositif adapté aux réalités du terrain créé pour répondre aux difficultés de mobilité des aides à domicile - notamment en zones rurales ou périurbaines - ce fonds permet de :

- Prendre en charge une partie des frais de transport (carburant, abonnements, etc.)
- Soutenir l'achat ou la location de véhicules adaptés aux tournées ;
- Financer des solutions innovantes (vélos électriques, etc.).

Un impact direct sur la qualité de l'accompagnement en allégeant la charge des déplacements, le Fonds Mobilité contribue à :

- Réduire la pénibilité pour les professionnels, souvent en situation de multi-employeurs ;
- Optimiser les temps de trajet, pour plus de temps dédié aux bénéficiaires ;
- Limiter les risques d'isolement des salariés en zones peu desservies.

Comment en bénéficier ?

Les services employeurs peuvent solliciter le Département en répondant à l'appel à projets annuel, sous conditions de ressources et de territoire. Les critères priorisent les zones où les besoins en mobilité sont les plus critiques ([AAP Fonds mobilité](#)).

À l'occasion de cette journée, le Département invite les structures et les professionnels à se renseigner sur ce dispositif, symbole d'un soutien concret et durable.

Pour Christelle Hiver, Présidente du Conseil départemental de la Somme, « *donner de la visibilité à ces milliers de professionnel qui prennent soin et accompagnent les personnes âgées ou en situation de handicap dans leurs gestes de la vie quotidienne est un engagement fort du Département. Avec Françoise Ragueneau, Vice-présidente en charge de l'autonomie, du grand âge et du handicap, nous multiplions les initiatives pour valoriser ces professionnels de terrain indispensables pour accompagner nos aînés et nos personnes en situations de handicap et susciter les vocations auprès de notre jeunesse. En cette journée, et par les actions qui en découlent, nous tenons à réaffirmer notre soutien aux aides à domicile* ».

CONTACT PRESSE

Eloïse DEVRED

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 - edevred@somme.fr

www.somme.fr/presse

